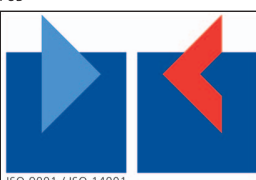


PUB




ISO 9001 / ISO 14001
Dousse Constructions SA
Ensemble, construisons l'avenir!
 www.dousseconstructions.ch - 026 436 12 43

L'Objectif

Paraît tous les deux vendredis

Votation: la bataille des fumoirs

RANDO



Marly et la zone alluviale 19

- SÉCURITÉ** La fumée au plafond **5**
- PME** Evaluer les risques **7**
- ENNÉAGRAMME** Privilégier le coeur **9**
- ÉCONOMIE EN LIGNE** L'UE perd-elle le nord? **9**
- GASTRO** L'Etoile de Courtion **13**
- SPORT** Michel Piller: la moto et les Abarth **15**
- VISITE GUIDÉE** Voyager pour se rapprocher **21**
- SANTÉ** Caisses-maladie: la suite **23**
- MIEUX-VIVRE** Alors, susceptible? **27**



pp. 2-3

Nicolas Brodard

Le 30 novembre, les citoyennes et citoyens des cantons de Fribourg et de Vaud se prononceront sur la tolérance ou non de la fumée dans les établissements publics.

Les fumoirs seront-ils autorisés? L'enjeu est important: des médecins affirment que leur interdiction ferait diminuer par dix le risque des jeunes de devenir fumeurs.

PUB

Mobilier - literie
Dormez kolly


Promotion d'automne pour un double confort du 17.10 au 29.11 2008



LA NATURE SE MET AU REPOS

Payerne Romont Marly
 www.dormez-kolly.ch

L'INVITÉE... URSULA SCHWALLER



Architecte FH/HES et 4^e en handcycling aux paralympiques de Pékin:

«Cet accident, c'était mon destin!»

10-11

ENTREPRISE



Payerne, karting le pied au plancher 7

PUB



DUBEV SA
CONSTRUCTIONS



Constructions métalliques
 1564 Domdidier
 Tél. 026 675 30 12

Pour ou contre les fumeurs?

«LES FUMOIRS GÈNÈRENT BEAUCOUP DE PARTICULES FINES INODORES FAVORISANT LES ACCIDENTS CARDIO-VASCULAIRES.»

Jean-Pierre Zellweger est médecin pneumologue (maladies pulmonaires). Il a également enseigné au niveau universitaire, et il est médecin-conseil de la Ligue pulmonaire suisse, favorable à l'initiative.

On comprend qu'il est nocif de respirer dans un local enfumé. Mais en quoi la fumée d'une cigarette dans un grand local est-elle toxique? Tout n'est-il pas question de mesure?

- Vous avez raison, c'est une question de mesure. Le problème est qu'il n'y a pas d'exposition à la fumée totalement inoffensive. Si l'inhalation d'une cigarette augmente le risque d'occlusion artérielle de 0,5 ou 1%, l'immense majorité de la population peut s'en accommoder. Mais il y a une petite catégorie de gens pour qui ce 1% suffit à déclencher un accident cardiovasculaire ou cérébral. Il est clairement démontré que ce risque augmente très rapidement entre 0 et 1 cigarette par jour, ce qui équivaut à une exposition à la fumée passive pendant une heure dans un bistrot fumeurs. La fumée augmente le risque de coagulation dans les vaisseaux, donc de formation de caillots sanguins. Un caillot de plus, au mauvais endroit, et c'est l'infarctus. Le risque cardio-vasculaire augmente très clairement jusqu'à 5 cigarettes par jour, puis plus lentement. En revanche, pour le cancer des poumons ou l'emphysème, c'est l'inverse: une ou deux cigarettes n'augmentent pas beaucoup le risque. Mais dix cigarettes ou, vingt beaucoup, et quarante de manière exponentielle. Les deux risques n'ont donc pas la même évolution.

Pourquoi ne pas respecter la liberté des fumeurs en leur accordant au moins des fumeurs?

Parce que tout fumeur contaminé la zone non-fumeurs d'un bistrot. Un fumeur génère beaucoup de particules fines en suspension dans l'air, justement celles qui sont inodores, ultrafines, et qui sont responsables de l'augmentation de la coagulation du sang et donc des accidents cardiovasculaires. Il ne faut pas confondre l'élimination de l'odeur avec l'élimination du risque. C'est une discussion qui a été escamotée dans le débat sur les fumeurs. Or des mesures scientifiques effectuées l'année dernière en Suisse montrent que dans la partie non-fumeurs d'un bistrot qui a un fumeur séparé, le taux de particules fines est de 86 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne. C'est déjà mieux que dans les espa-



Jean-Pierre Zellweger: «Dans les Etats américains sans fumeurs, où la fumée est interdite, les jeunes ont moitié moins de risques de devenir fumeurs.»

ces non-fumeurs (130,8 $\mu\text{g}/\text{m}^3$) et bien mieux que dans un fumeur, (181,3 $\mu\text{g}/\text{m}^3$), mais c'est au-dessus de la limite officielle de 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$.

Ce dépassement de la limite dans la salle voisine au fumeur est-il si intolérable?

Les données sont là: la zone non-fumeurs à côté d'un fumeur contient un taux excessif de particules fines inodores. Et le bureau des ingénieurs américains en ventilation a dit qu'il n'est pas possible de faire disparaître toutes les particules fines. Quant le contre-projet parle de ventilation adéquate, c'est une illusion.

Le fumeur est aussi un non-sens parce qu'il fait respirer aux fumeurs, entre deux bouffées ou entre deux cigarettes, des concentrations de particules particulièrement élevées. Et lors de réunions ou de discussions, des amis non-fumeurs rejoindront le fumeur par politesse. Enfin, dernier point que l'on oublie: il faut nettoyer le fumeur qui contient quantité de particules nocives, le bayer, ranger les verres sales, etc.

Autre élément, une étude écossaise, très bien étayée, faite en un avant et un après l'interdiction totale de fumer. Recensant les données de tous les hôpitaux, elle montre que mois après mois, il y a régulièrement 15% d'accidents cardiaques en moins, et que cette diminution concerne autant les fumeurs que les non-fumeurs. C'est impressionnant. Ce sont des milliers de jours d'hôpital, de décès précoces et d'arrêts de travail en moins.

Vous prétendez aussi que les fumeurs ne dissuadent pas les jeunes de fumer?

Une très belle étude montre ce qui se passe dans des Etats américains sans fumeurs comme la Californie où l'interdiction de fumer est totale, même dans les discothèques. Il en ressort que, pendant la période d'observation de deux ans, les adolescents ont moitié moins de risques de devenir fumeurs que dans les Etats qui tolèrent les fumeurs. La raison en est simple: la règle est qu'on ne fume pas lors des sorties avec les copains. Il n'y a pas d'exception, tout le monde s'y fait. Il n'y a plus de tentations de fumer. C'est un nouveau modèle social. Je pense que si on veut vraiment protéger notre jeunesse, la solution est évidente. Interdire les fumeurs, c'est donner un signal fort aux jeunes.

En tant que médecin, qu'observez-vous dans vos consultations?

Ce matin à 10h30, j'ai vu une somnolière d'origine étrangère, asthmatique, opérée du cœur. Elle a le nez et les yeux qui coulent du matin au soir. Elle a 47 ans, ne trouve pas de nouveau travail non exposé à la fumée. Comment l'orienter vers un autre métier?

Une autre serveuse, grande fumeuse asthmatique, 28 ans, fume car elle passe son temps du matin au soir avec des clients qui fument et boivent des verres. Elle m'a dit: «Comment voulez-vous que j'arrête? Je n'attends que l'interdiction de fumer, car le jour où tout le monde arrêtera, j'arrêterai aussi.»

«IL FAUT À QUELQUE PART LAISSER UN COIN POUR LES FUMEURS. LES EMPLOYÉS N'AURONT PAS LE DROIT DE SERVIR DANS LES FUMOIRS.»

Tobias Zbinden est président de Gastro-Fribourg, association patronale pour l'hôtellerie et la restauration, qui compte plus de 600 membres. Il est également membre du comité directeur de GastroSuisse.

Allez vous-dire deux fois non ou soutenir le contre-projet qui autorise les fumeurs?

- Nous ne pensons pas qu'il soit réaliste d'imaginer faire passer le double non. Une telle prise de position aurait très peu de chances. Nous avons été surpris par la teneur du contre-projet, il est juste acceptable, nous n'en sommes pas très contents, mais nous allons le soutenir et vivre avec ça. On aurait préféré la solution de restaurants pour fumeurs et d'autres pour non-fumeurs, comme le prévoit la loi fédérale.

Votre but principal est donc de combattre l'initiative, qui interdit même les fumeurs?

- L'initiative va tellement loin qu'elle interdit complètement la fumée, partout. On sait qu'il n'est pas très sain de fumer, et personnellement je suis pour les salles à manger non-fumeurs, mais il faut à quelque part laisser un coin pour les fumeurs. En Suisse allemande, les ligues pulmonaires sont beaucoup plus souples qu'en Suisse romande, elles ont soutenu les fumeurs.

La convention de l'OMS, que la Suisse a signée mais pas encore ratifiée, dit que l'exposition à la fumée entraîne la maladie, l'incapacité et la mort...

Je ne veux pas aller contre ces gens. Mais personne ne peut donner la preuve qu'un fumeur n'est mort que de la fumée. La fumée y contribue, mais ce n'est pas seulement à cause de la fumée qu'une personne a des problèmes pulmonaires, entre autres.

Les cafetiers sont-ils vraiment pénalisés par l'interdiction de fumer? Des rapports disent qu'il n'y a pas de baisse de la clientèle, ou que cette baisse n'est que temporaire...

Il y a très clairement une baisse considérable du chiffre d'affaires. Cela a même été constaté au Tessin où, contrairement au contre-projet fribourgeois, le service est autorisé dans les fumeurs. Et dans le canton de St-Gall, où la décision relève des communes, la baisse de la fréquentation peut atteindre 40%. De plus, il s'est créé une sorte



Tobias Zbinden: «Nous ne sommes pas très contents du contre-projet, mais nous allons le soutenir.»

de tourisme entre des communes qui interdisent toute fumée et d'autres qui autorisent la coexistence de restaurants fumeurs et d'autres non-fumeurs. Et à Zurich, je connais un restaurant non-fumeurs très souvent vide car les gens préfèrent le restaurant fumeurs à cause de la bonne ambiance qu'on y trouve.

On dit aussi que la population non-fumeurs pourrait se rendre plus souvent au café ou au restaurant...

Quand on dit, comme la conseillère d'Etat, que 70% de non-fumeurs constituent un potentiel de clientèle supplémentaire, ce n'est pas le cas. Il s'agit de gens qui restent à la maison actuellement, et qui ne se rendront pas plus souvent au bistrot. Au contraire. Le bistrot va perdre son rôle social pour le type qui s'y rend le soir pour se défouler ou raconter ses problèmes. Si cette catégorie de population reste à la maison, certains petits bistrot de campagne pourront fermer, ou perdre 30 à 40% de leur chiffre d'affaires car ils vivent en grande partie de la vente de boissons.

L'exigence de fumeurs est-elle considérée comme un facteur d'inégalité entre petits et grands restaurants?

Nous ne pouvons pas faire grand-chose contre cette exigence. Nous devons de toute façon accepter la solution des fumeurs dès lors que la solution des restaurants pour fumeurs ne figure pas dans le contre-projet.

Le service sera interdit dans les fumeurs, mais pas la consommation...

En effet. Les clients auront la possibilité d'acheter une consommation et de l'emporter au fumeur. Mais les employés n'auront pas le droit de servir dans le fumeur, même si 70% d'entre eux fument comme on l'a vu avec notre sondage. En revanche les patrons pourront faire personnellement le service dans le fumeur, ainsi que l'autorise la loi sur le travail.

L'entrée en vigueur de l'interdiction de fumer dans les restaurants est prévue pour juillet 2009. On dit que vous auriez aimé disposer de plus de temps...

On aurait aimé avoir au moins une année, le temps de s'organiser pour la mise en place de fumeurs.

Comment voyez-vous le contexte de la situation?

Depuis que je suis dans la branche, je n'ai jamais connu un sujet aussi délicat que celui-ci. Il est clair que la fumée n'est pas bonne pour la santé et qu'on va prendre des mesures. Mais tellement de choses se racontent. J'étais dans la commission extraparlamentaire de l'Etat, je n'ai jamais vu une telle agressivité. J'ai l'impression que ce n'est plus vraiment un débat sur la santé, mais une intervention de la ligue pulmonaire contre notre branche, contre la liberté des établissements publics et des gens.

Propos recueillis par Jean-Marc Angéloz

La fumée sous pression

Fumée dans les établissements publics: le 30 novembre, les citoyennes et citoyens fribourgeois auront le choix entre trois possibilités: interdire toute fumée dans les lieux publics (initiative) ne l'autoriser que dans des fumoirs séparés et sans service (contre-projet), ou maintenir le statu quo.

Par Jean-Marc Angéloz

Au vu du sondage réalisé dans le canton de Fribourg l'an dernier (68 % favorable) et le résultat de la votation genevoise (79,1 %), il ne fait guère de doute qu'une majorité du peuple fribourgeois va se prononcer pour une interdiction de fumer dans les établissements publics. Reste à savoir s'il autorisera ou non l'instauration de fumoirs.

PAS DE SERVICE À LA CLIENTÈLE ?

Qu'en est-il de ces fameux « fumoirs » ? Le 19 juin 2008, le conseiller d'État Erwin Jutzet a expliqué au Grand Conseil qu'il s'agira de « locaux séparés spécialement aménagés et désignés comme tels ». Il ajoute: « Ils ne pourront pas servir de lieu de travail, aucun service à la clientèle n'y sera autorisé ». Un règlement mettra en place des conditions assez strictes et définira les détails techniques, poursuit M. Jutzet, les systèmes de ventilation devant empêcher que la fumée se répande dans les locaux voisins.

A noter que si le service ne sera pas autorisé, il ne sera apparemment pas interdit à chacun d'apporter repas et boissons. Et qu'il existe un certain flou sur l'existence d'un service: le président des cafetiers (voir ci-contre) estime que les patrons auront le droit de faire eux-mêmes le service.

Quant à la ventilation, elle ne permettra pas d'éliminer les particules fines inodores qui provoquent des infarctus, disent les spécialistes (voir ci-contre l'interview du Dr Zellweger). Ce n'est pas l'avis du Conseil d'État et du Grand conseil qui promettent une « ventilation efficace ».

TROP RIGIDE ET TROP ABSOLU...

Pour nos autorités, le texte de l'initiative « Fumée passive et santé » est trop rigide et trop absolu. Non seulement il ne permet pas l'installation de fumoirs, mais laisse très peu d'ouvertures à d'éventuelles exceptions, qui ne pourraient être accordées que sur la base d'avis de droit ou d'interprétations. Contestation des initiateurs: « un arrêt du TF définit clairement les lieux publics: la chambre d'hôtel ou d'EMS, la cellule d'une prison ne sont pas des lieux publics, mais temporairement privés ».

Sans le dire trop fort, les médecins désavouent le choix politique des autorités. Le docteur Betticher monte au front pour dire pour dire que 29 % des Suisses âgés de 14 à 64 ans fument, et que plus de la moitié d'entre eux sou-



Daniel Betticher, médecin-chef à l'Hôpital cantonal fribourgeois, Jacques Savoy, président de la Ligue pulmonaire fribourgeoise plaident pour le « 2xoui » avec option supplémentaire pour l'initiative constitutionnelle (interdiction des fumoirs).

haitent arrêter de fumer. Ou encore que 20 % des non-fumeurs inhalent involontairement de la fumée pendant au moins une heure par jour, ce qui correspond à la nocivité d'une cigarette fumée. Que la fumée passive contient deux fois plus de goudron et de nicotine, que les femmes dont l'époux fume font deux fois plus de cancers...

...OU QUAND LA RIGIDITÉ PAIE

Et de citer l'exemple de l'Ecosse où l'interdiction totale de fumer dans les lieux publics, (sans fumoirs), a permis de baisser de 17 % les hospitalisations pour infarctus du myocarde, et même de 21 % chez les non fumeurs exposés à la fumée passive! Ce résultat époustouflant est dû à la baisse de cotinine (dérivée de la nicotine) dans le sang. A noter qu'en Italie, la baisse n'est que de 11 %, alors qu'au Colorado (USA) elle est de 27 % depuis l'interdiction. En France, après deux mois déjà la baisse est de 15 %, et de 15 % aussi pour les accidents vasculaires cérébraux.

Enfin le Dr Betticher a montré qu'en cas d'interdiction générale de fumer, le risque de devenir fumeur est diminué par dix! En revanche, la tolérance de fumoirs n'incite nullement les jeunes à ne pas commencer à fumer.

Entre info, intox et intérêts économiques: Fribourgeois dans la bataille du tabac

Bien des Fribourgeois ont joué un rôle éminent dans l'un ou l'autre camp de la bataille du tabac ou de la cigarette...

Plusieurs médecins montent au front pour démontrer la nocivité de la fumée passive. Quand au médecin cantonal Chung-Yol Lee, il a fait son master en santé publique à l'Université de Berkeley sur la fumée passive, démontrant que l'industrie du tabac a développé plusieurs stratégies pour contrer les campagnes de prévention en Suisse. Notamment en finançant des « consultants » qui entretenaient la polémique mettant en cause les nuisances du tabagisme. Il n'ignore sans doute pas que c'est un Fribourgeois, Jean-Claude Bardy, alors directeur de la Communauté de l'industrie suisse de la cigarette qui, en 1993, avait contacté Peter Atteslander, alors professeur à l'université d'Augsburg, pour lui demander de faire une « expertise » sur l'étude Sapaldia, financée par le Fonds suisse de la recherche scientifique, sur le thème du tabagisme passif et des maladies des voies

respiratoires. Atteslander tenta de déclencher la controverse en se gardant bien d'évoquer ses liens avec l'industrie du tabac. Ses attaques étaient relayées au parlement fédéral par exemple par Gilbert Coutau, président de la Chambre de commerce de Genève qui, se référant à « l'expert » Atteslander attaqua la brochure de l'Office fédéral de la santé publique intitulée « La mortalité due au tabac en Suisse » la qualifiant publiquement de « pamphlet ».

MENACES SUR UN FONDS

Reste que la Broye compte environ 220 producteurs de tabac, dont environ 130 agriculteurs fribourgeois. Mais pour eux, qui ne produisent que 4 % de la consommation suisse, le danger vient d'ailleurs: la suppression du fonds d'aide à la culture du tabac. En effet, au Conseil national, une motion de la socialiste Margret Kiener Nellen vise à supprimer ce fonds qui prélève 2,6 centimes sur chaque paquet de cigarettes - soit 18 millions - pour les restituer aux 300 producteurs.

LE PIÈGE DES VOIX DIVISÉES

La votation sur la fumée passive recèle un piège! En effet, même si l'on part de l'idée, comme le prévoit le sondage, que 31 % des citoyens réclament le maintien du droit de fumer dans les lieux publics, il n'est pas impossible que cette minorité ne l'emporte.

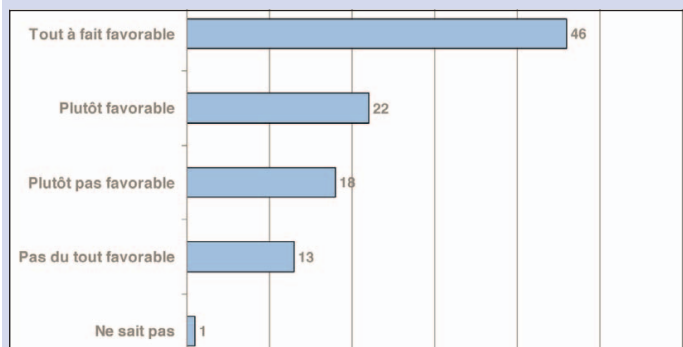
C'est que les voix, enrôlées ou non, prônant l'interdiction de la clope dans les lieux publics vont se diviser entre l'initiative (interdiction générale) et le contre-projet (autorisation des fumoirs). A supposer que 40 % des votes soutiennent le contre-projet et 28 % l'initiative - ou l'inverse - la majorité de 50 % n'est alors pas atteinte et les deux projets tombent à l'eau.

C'est pour permettre d'éviter ce piège que la loi permet de dire deux fois oui. C'est ce que voteront celles et ceux qui pensent qu'il faut accorder la priorité à l'interdiction de la fumée dans les lieux publics, et pour qui la question de l'autorisation des fumoirs est subsidiaire.

A noter que l'initiative part avec un handicap... En effet, même si une majorité vote deux fois oui, tous les votants peuvent ensuite répondre à la troisième question: « Lequel de ces deux textes, en cas d'acceptation de l'initiative constitutionnelle et du contre-projet, doit entrer en vigueur: l'initiative constitutionnelle? Le contre-projet? ». Là, les « citoyens fumeurs » (31 %) opteront pour le contre-projet autorisant les fumoirs. Si bien que même si 48 % des citoyens sont favorables à l'initiative et 20 % préfèrent le contre-projet, c'est ce dernier qui l'emportera grâce aux voix des fumeurs...

Au vu de la force européenne et américaine du cyclone anti-fumée, au vu aussi du sondage du CIPRET selon lequel 68 % des Fribourgeois sont favorables à l'interdiction totale (la question de l'alternative des fumoirs n'a pas été posée), et vu la preuve que l'interdiction générale est favorable à la prévention de la fumée chez les jeunes, une victoire de l'initiative n'est pas à exclure.

SONDAGE 2007: UNE MAJORITÉ DE 68 % POUR L'INTERDICTION



En avril 2007, 68 % des Fribourgeois étaient favorables à une interdiction totale de fumer dans les établissements publics. Sondage publié par le CIPRET, et réalisé auprès de 602 personnes.